



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

**37<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 26 octobre 2010, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss ..... (Suisse)

*En l'absence du Président, M. Carrión-Mena (Équateur), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 41 de l'ordre du jour (suite)

### Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

**Rapport du Secrétaire général (A/65/83)**

**Projet de résolution (A/65/L.3)**

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :**  
Les membres se souviendront qu'à la 36<sup>e</sup> séance plénière, l'Assemblée a adopté le projet de résolution A/65/L.3 en tant que résolution 65/6. Nous allons maintenant entendre le reste des orateurs inscrits sur la liste au titre des explications de vote.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Minn (Myanmar) (parle en anglais) :** Étant donné qu'il subit des effets semblables du fait de son propre système politique et de la voie de son propre développement qu'il a choisie, le Myanmar compatit pleinement avec le peuple cubain et mesure l'ampleur

des épreuves et des souffrances qu'il endure à cause de l'embargo qui lui est imposé, en particulier les femmes et les enfants. L'adoption annuelle de résolutions appelant à la levée du blocus, résolution appuyée par une majorité écrasante d'États, traduit clairement la volonté de la communauté internationale. Ma délégation pense que chaque nation est légitimement en droit de décider de son système social et politique et de la voie de son développement. L'embargo imposé à Cuba va à l'encontre non seulement des dispositions de la Charte des Nations Unies, mais aussi du droit international. Pour ces raisons, le Myanmar, comme les années précédentes, a voté pour la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

**M. Mac-Donald (Suriname) (parle en anglais) :**  
Je vous remercie, Monsieur, de me donner la parole pour expliquer mon vote au titre du point 41 de l'ordre du jour, « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Suriname s'est toujours prononcé contre le blocus et a donc pleinement appuyé les résolutions successives de l'Assemblée générale relatives à cette question et a voté pour elles. Le Suriname tient à réitérer sa position sur ce problème crucial.

Le Gouvernement de la République du Suriname demeure attaché aux buts et principes consacrés par la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Charte des Nations Unies et au respect des principes du droit international. Or, l'application unilatérale du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international.

De même, la reconduction pour une année supplémentaire du blocus commercial imposé à Cuba, qui restera en vigueur jusqu'au 14 septembre 2011, demeure une source de profonde préoccupation, étant donné l'aggravation constante des répercussions de la crise économique et financière mondiale actuelle, ce qui aggravera davantage les souffrances du peuple cubain.

Le Suriname demande donc de nouveau qu'il soit mis fin à ce blocus, qui est contraire aux principes du droit international et qui nuit à la coopération régionale dans les Caraïbes.

Enfin, ma délégation souhaite également s'associer aux déclarations prononcées ce matin par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, et par la Représentante permanente des Bahamas au nom de la Communauté des Caraïbes.

**M. Ovsyanko** (Biélorus) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, la délégation biélorussienne et les 186 autres États Membres de l'ONU ont voté pour la résolution 65/6 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. La République du Biélorus a toujours condamné le recours à des mesures économiques unilatérales visant à exercer des pressions politiques et économiques sur des pays en développement. Elle estime que ces mesures sont contraires aux principes fondamentaux du droit international et aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres instruments juridiques internationaux.

Nous affirmons le droit inaliénable de chaque État de décider de son propre modèle de développement et jugeons inadmissible toute tentative unilatérale faite par un État de modifier le système politique interne d'un autre État par le biais de pressions militaires, politiques, économiques ou autres.

Il y a un mois à peine, les dirigeants des États Membres ont débattu dans cette même salle des mesures que la communauté internationale devait prendre pour s'acquitter des obligations auxquelles elle avait souscrit au regard des objectifs du Millénaire

pour le développement, et pour garantir un niveau de vie correct aux citoyens de leurs pays. Nous sommes convaincus que l'application de mesures économiques coercitives est le type de mesure qui pose de sérieux obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nuit aux intérêts vitaux de la population d'un pays faisant l'objet de sanctions, et constitue une violation du droit des peuples à vivre dans la dignité, ce qui contribue à l'instauration d'un climat d'instabilité politique et à l'éclatement de conflits.

Nous considérons que, dans les circonstances actuelles et du fait des conséquences continues de la crise économique et financière mondiale, le recours à des sanctions unilatérales et à des mesures coercitives est particulièrement inapproprié. Ce n'est pas la première fois que nous avons entendu des appels lancés depuis la tribune de l'Assemblée générale en faveur de la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba. Aujourd'hui, nous avons adopté la dix-neuvième résolution successive de l'Assemblée générale sur cette question. Nous formons l'espoir que cette fois-ci, notre voix collective sera entendue.

**M. Bart** (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Saint-Kitts-et-Nevis voudrait ajouter sa voix à la voix de ceux qui appuient le point 41 de l'ordre du jour sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et expliquer les raisons de son vote en faveur de la résolution 65/6. Il s'agit là d'un débat très important qui va au cœur même du droit international, de la souveraineté, de la non-ingérence et du rôle accru de l'ONU dans les affaires internationales.

Saint-Kitts-et-Nevis entretient de très bonnes relations avec les États-Unis d'Amérique. Ce pays reste l'un de nos partenaires les plus proches et les plus solides. Nous respectons le rôle que les États-Unis d'Amérique ont joué dans les relations internationales et dans la création et la promotion de cet organe. Les États-Unis d'Amérique sont un dirigeant mondial et nous reconnaissons et apprécions son rôle sur la scène internationale.

Ma délégation souscrit toutefois aux déclarations faites par le représentant de la République arabe d'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de la République du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par la

Représentante permanente du Commonwealth des Bahamas au nom de la Communauté des Caraïbes.

Dans le cadre de sa contribution au rapport du Secrétaire général (A/65/83) sur la question, Saint-Kitts-et-Nevis a conseillé que nous n'appuyions ou n'appliquions aucune loi ou mesure qui affecte la liberté du commerce international. Nous avons également conseillé de ne pas appliquer de lois dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction.

C'est une position de principe qui s'applique à tous les États membres de cet organe. C'est pourquoi Saint-Kitts-et-Nevis estime très important de mettre fin à l'embargo imposé à Cuba. Cuba est l'un des alliés les plus proches de mon pays. Ce partenaire pancaraïbe nous a aidés à développer notre système de santé, ainsi que d'autres domaines. La communauté internationale a beaucoup bénéficié de la coopération de Cuba, et elle peut encore le faire, tout comme Saint-Kitts-et-Nevis en a bénéficié.

Nous considérons cet embargo comme un fardeau qui pèse sur nos sœurs et nos frères cubains. Son effet négatif sur l'économie de ce petit État insulaire en développement est très profond et injuste pour le peuple cubain. La communauté internationale est toujours en proie à une récession générale, et si nombre d'entre nous comptent sur un partenariat avec d'autres pays pour sortir de la crise, Cuba reste sous le choc de l'embargo. Ceci est contraire aux principes mêmes de partenariat que l'ONU symbolise.

Le fait que la majorité des États Membres vote traditionnellement pour le projet de résolution est la preuve que la majorité a le sentiment que cet embargo est injustifiable. Nous implorons les États Membres de respecter le caractère sacré de l'Assemblée générale et de ses décisions. Ne pas le faire, c'est saper le fonctionnement du système des Nations Unies.

Ma délégation espère que ces deux pays – Cuba et les États-Unis d'Amérique – pourront améliorer leurs relations et s'engager dans un processus de partenariat et de coopération. Nous pouvons beaucoup apprendre les uns des autres, mais l'embargo reste un obstacle à ce processus. C'est pourquoi Saint-Kitts-et-Nevis a voté pour la résolution 65/6. Nous réitérons notre appel à ces deux pays pour qu'ils trouvent un terrain d'entente afin que l'ensemble de la communauté internationale puisse sortir de cette impasse.

**M. Luangmunithone** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : La République démocratique populaire lao souscrit aux déclarations prononcées par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République démocratique populaire lao réitère son opposition à l'embargo économique, commercial et financier qui continue d'être imposé unilatéralement à la République de Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Cet embargo est non seulement contraire aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, mais il viole également les principes fondamentaux de souveraineté, d'égalité et de droit au développement des peuples de toutes les nations. En outre, il continue d'être la cause de souffrances et d'épreuves indicibles infligées au peuple cubain et entrave les progrès et le développement socioéconomiques de Cuba.

L'adoption de cette résolution pertinente pour la dix-neuvième année consécutive, avec l'appui écrasant de l'Assemblée générale, signale le rejet par la communauté internationale des mesures économiques unilatérales coercitives en général, et de l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba en particulier. La résolution que nous venons d'adopter confirme une fois de plus l'amitié et la solidarité de la communauté internationale à l'égard du peuple cubain et renouvelle l'appel à la levée immédiate et inconditionnelle du blocus imposé à Cuba.

La République démocratique populaire lao croit en l'importance de régler les désaccords entre pays par le dialogue et la négociation pacifique, en se fondant sur l'égalité et le respect mutuel de la souveraineté. Dans cet esprit, la République démocratique populaire lao réaffirme son appui indéfectible à la résolution de l'Assemblée générale adoptée au titre de ce point de l'ordre du jour et a voté pour la résolution 65/6.

**M. Sefue** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a adopté des résolutions successives demandant aux États de respecter la Charte des Nations Unies et les normes du droit international et les priant instamment de s'abstenir de promulguer des lois ou de prendre des mesures qui portent atteinte aux droits et aux intérêts légitimes des autres États. Malheureusement, cet appel légitime de la communauté internationale n'a pas toujours été entendu, et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ne sont pas mises en œuvre.

Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba a rendu extrêmement difficile pour le peuple cubain de réaliser le développement socioéconomique et de mener des réformes. Il compromet gravement les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour éliminer la pauvreté et améliorer le niveau de vie de sa population, et il inflige d'énormes souffrances aux femmes et aux enfants cubains.

Le blocus empêche également des échanges économiques et commerciaux normaux entre Cuba et d'autres pays, empiétant gravement sur leurs droits et leurs intérêts légitimes. Dans plusieurs domaines, le blocus réduit à néant les efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Aujourd'hui, la Tanzanie a voté une nouvelle fois pour la résolution demandant la levée de ce blocus. Ce vote exprime également notre solidarité avec les membres qui s'opposent eux aussi à l'application de mesures commerciales unilatérales à l'encontre de Cuba, mesures qui ont des effets extraterritoriaux sur les populations et les économies d'autres États. La Tanzanie estime que ces mesures unilatérales sont contraires à l'esprit du multilatéralisme et à la Charte des Nations Unies.

La Tanzanie entretient une relation saine et stable avec le peuple et le Gouvernement cubains et elle coopère avec ce pays dans le cadre de nombreuses initiatives socioéconomiques, notamment le renforcement des capacités dans les domaines de la santé, de l'éducation et des sports. La Tanzanie estime que la coopération entre nos deux pays pourrait se développer davantage si le blocus imposé unilatéralement était levé.

La Tanzanie entretient d'excellentes relations et un partenariat de développement solide avec les États-Unis d'Amérique, et c'est dans cet esprit que mon gouvernement se joint une nouvelle fois aux autres États Membres pour prier instamment les États-Unis d'entendre les appels répétés et de plus en plus nombreux de la communauté internationale leur demandant de lever enfin le blocus et se conformer pleinement aux principes du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de leur voisin.

**M. Abubaker** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : L'imposition de sanctions et d'embargos n'a jamais été une solution appropriée pour régler les différends entre États. De telles mesures coercitives

envoient au monde un message on ne peut plus clair, à savoir que le langage de la force et de l'hégémonie gouverne les relations entre les États. Elles sont aussi le reflet de l'autoritarisme et de l'arrogance qui empêchent d'avancer vers l'instauration d'une paix durable et de relations amicales entre les États grâce au règlement des différends et des conflits par des moyens pacifiques.

La Charte des Nations Unies énonce le principe du règlement pacifique des différends par voie de négociation, de conciliation, d'établissement des faits, d'adhésion ou de recours à l'arbitrage international sur la base de l'égalité souveraine des États, du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et du plein respect de la souveraineté des États, indépendamment de leur taille, de leur population ou de leur système politique et économique. Aussi ma délégation appelle-t-elle tous les membres de la communauté internationale à respecter ces principes.

Ayant été soumis à un blocus économique au cours de la dernière décennie écoulée, mon pays est parfaitement conscient des conséquences détestables que ces mesures coercitives ont sur la population, sa santé, son éducation, son développement et la pleine jouissance de ses droits fondamentaux. Mon pays s'oppose donc résolument aux mesures unilatérales imposées par des États à des fins politiques, et il exprime sa profonde préoccupation face au fait que certains États persistent à appliquer des sanctions coercitives, économiques, unilatérales et extraterritoriales qui vont clairement à l'encontre des principes du droit international, en particulier ceux de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Il ne fait aucun doute que l'application de telles sanctions ne fait qu'aggraver les souffrances humaines, exacerber les différends et attiser la haine entre les peuples. Nous demandons aux États-Unis de lever le blocus imposé à Cuba et de favoriser de bonnes relations dans l'intérêt des deux peuples.

Ma délégation a voté pour la résolution 65/6, qui demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, car nous estimons que l'imposition de sanctions et d'embargos n'est pas le meilleur moyen de régler les différends entre États. J'espère que la résolution contribuera au règlement pacifique du différend entre ces deux pays sans qu'il soit recouru à des mesures économiques coercitives unilatérales.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies consacrent le droit des pays à la souveraineté sur leur territoire et à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Depuis sa création en 1945, l'ONU adopte des résolutions et des décisions qui mettent l'accent sur le caractère sacrosaint de ces buts et principes. Tous les États Membres doivent donc respecter la Charte, qui représente le texte constitutif de l'Organisation et son cadre de référence absolu.

Le blocus unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis et les nouvelles mesures visant à le renforcer violent les principes et les règles du droit international et du droit international humanitaire, de même que les règles qui gouvernent les relations entre les pays, en particulier les principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et la liberté de commerce et de navigation au niveau international. Il est donc indiscutablement illégal et contraire aux normes régissant les relations entre États.

Il représente un défi sans précédent pour le droit international, ainsi que pour la crédibilité de la légalité de la politique des États-Unis. Ce blocus, imposé à Cuba depuis plus de 50 ans, a créé un précédent de « relations unilatérales » entre des pays qui est sans aucun rapport avec le droit international et que nous condamnons. Il impose à Cuba de nombreuses difficultés économiques, sociales et politiques et accentue les souffrances du peuple cubain, les enfants et les personnes âgées étant particulièrement touchés.

Ce blocus a en outre créé un antagonisme direct peu enviable entre les États-Unis et la communauté internationale. Il entrave également les efforts considérables déployés par le peuple cubain pour assurer sa prospérité et son épanouissement. Il continue aussi de causer d'immenses dommages à l'économie cubaine, les pertes dépassant plusieurs dizaines de milliards de dollars, sans compter les pertes indirectes estimées à des dizaines de milliards de dollars, elles aussi. Le blocus nuit, de plus, au développement social et culturel du peuple cubain et l'empêche de bénéficier des possibilités et avantages qu'offre le libre-échange. Il constitue une violation directe des libertés fondamentales et des droits du peuple cubain, y compris le droit à la vie et au développement.

Cela fait 19 années consécutives que l'Assemblée générale examine cette question. Elle a à ce titre adopté de nombreuses résolutions qui ont bénéficié de l'appui

d'une majorité écrasante d'États Membres. Pourtant, malheureusement, le blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba n'est toujours pas levé.

Les 187 votes pour la résolution 65/6 montrent bien que, de manière quasi unanime, les pays membres de la communauté internationale estiment que le moment est venu de lever le blocus illégal imposé à Cuba. Le recours à des mesures économiques coercitives injustifiées contre d'autres pays en raison de leur orientation politique est une pratique que la communauté internationale ne saurait accepter. Celle-ci a rejeté à plusieurs reprises les mesures unilatérales contre Cuba, ainsi que les efforts visant à élargir les sanctions par le biais de la loi dite Helms-Burton, adoptée par les États-Unis, qui prétend s'appliquer au-delà de la juridiction nationale des États-Unis et porte atteinte à la souveraineté des autres États qui traitent avec Cuba. Cette loi est incompatible avec le principe d'égalité souveraine des États et avec les principes du droit international.

En vertu de son mandat, l'Assemblée générale doit prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux politiques et sanctions économiques unilatérales liées au blocus et autres politiques d'agression de portée extraterritoriale imposées par les États-Unis à leurs voisins directs et à des pays plus éloignés, en contravention avec le droit international.

À cet égard, nous espérons que les blocus que les États-Unis imposent à Cuba et à plusieurs autres États Membres de l'ONU, dont le mien, la Syrie, seront levés. Nous espérons également que la voix de la communauté internationale, exprimée aujourd'hui à l'Assemblée générale, sera respectée par les États-Unis d'Amérique et leurs organes législatifs.

Il convient de noter qu'en opposition à la majorité écrasante des États Membres, Israël a voté contre la résolution 65/6, ce qui est fort révélateur. Le vote d'Israël confirme clairement la validité de l'opinion peu avantageuse qu'a la communauté internationale de ce pays. Une fois de plus, Israël fait fi du droit international et fait figure de minorité isolée au sein de la communauté internationale. Le vote israélien complique la situation pour les États-Unis, dont l'Administration actuelle s'efforce de revenir à une logique de dialogue pour régler les différends entre pays en conflit.

Il est grand temps de faire appliquer le droit international tout en respectant la diversité des opinions. Le vote israélien pour la poursuite du blocus

imposé à Cuba de manière unilatérale apporte au monde la preuve directe qu'Israël se sert du blocus imposé à Cuba pour tenter désespérément de justifier le blocus que lui-même impose à Gaza et que la communauté internationale condamne également. Ce triste blocus israélien imposé à Gaza et condamné au niveau international oblige Israël à voter pour le maintien d'un autre blocus, également condamné par la communauté internationale, celui imposé à Cuba par les États-Unis. Existe-t-il une attitude qui pourrait davantage nuire à la position américaine que ce vote israélien?

**M<sup>me</sup> Alsharif** (Soudan) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays a voté pour la résolution 65/6, présentée par Cuba en présence de son Ministre des affaires étrangères, à qui nous souhaitons la bienvenue et que nous félicitons, ainsi que le peuple cubain, pour le vaste appui international recueilli. Nous réaffirmons, à cet égard, les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui consacre l'égalité souveraine des États, la non-intervention dans les affaires intérieures d'un État et la liberté de commerce et de navigation, des principes réaffirmés dans de nombreux instruments juridiques internationaux.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que des États Membres de notre organisation internationale continuent de promulguer, d'appliquer et d'imposer de manière unilatérale des lois et des réglementations à caractère extraterritorial qui portent atteinte à la souveraineté et aux intérêts d'autres pays. Ces mesures ont des incidences négatives qui se font sentir au-delà des frontières nationales, sont contraires aux principes de la légitimité internationale et entravent la liberté des échanges commerciaux internationaux. Nous nous associons aux déclarations faites par le représentant du Yémen, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Assemblée générale examine la question inscrite au titre du point 41 de l'ordre du jour pour la dix-neuvième année consécutive, dans un contexte où les États Membres sont de plus en plus sensibles et opposés à l'adoption de mesures économiques unilatérales, coercitives et extraterritoriales, comme le montrent clairement les résultats du vote d'aujourd'hui. Année après année, l'appui dont continue de bénéficier la résolution en question marque clairement le rejet général du blocus imposé à Cuba et le fait qu'il est perçu comme un instrument de coercition économique et politique. Le blocus constitue une violation claire et

flagrante de l'architecture internationale et des principes fondamentaux sur lesquels se fonde la Charte des Nations Unies, ainsi que du droit international et des normes qui régissent les relations commerciales, économiques et financières entre les pays.

Le deuxième Sommet du Sud, organisé à Doha en juin 2005, a condamné l'imposition de lois et de textes législatifs ayant un effet extraterritorial et toutes les autres mesures économiques coercitives, y compris les sanctions imposées de manière unilatérale aux pays en développement. À leur quinzième sommet à Charm el-Cheikh en juillet 2009, les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont rappelé leur position inébranlable quant à la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. À la 33<sup>e</sup> réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, tenue en septembre 2009, les représentants du Groupe ont rejeté l'imposition de lois et de systèmes transnationaux, et condamné toutes les formes de mesures économiques coercitives, notamment les sanctions prises de manière unilatérale contre les pays en développement. En outre, dans leur déclaration finale, les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé une fois de plus la nécessité urgente de mettre immédiatement fin à ces mesures.

Le Gouvernement soudanais mène une politique fondée sur le plein respect du droit international, des principes de la Charte des Nations Unies, de l'égalité souveraine entre les pays et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Conformément à la position du Soudan fondée sur les principes susmentionnés, ma délégation condamne l'imposition de sanctions économiques et politiques aux pays en développement, car elles enfreignent de façon flagrante la Charte des Nations Unies et ont des conséquences dévastatrices sur les efforts que ces pays déploient pour atteindre un développement durable.

À cet égard, nous confirmons l'attachement du Soudan à la résolution 65/6, étant donné que le Gouvernement d'unité nationale ne promulgue ni n'applique aucune loi, et ne prend aucune mesure dont l'application au-delà des frontières nationales pourrait mettre à mal la souveraineté d'autres États. Partant, le Gouvernement soudanais demande l'abolition des lois imposant de telles mesures.

Ma délégation est opposée aux sanctions unilatérales qui s'accompagnent d'exigences politiques, comme celles qui sont imposées à mon pays

par les États-Unis depuis novembre 1997. Ces sanctions représentent une violation du droit légitime du Gouvernement et du peuple soudanais à choisir leurs propres systèmes politique, économique et social. Elles font baisser le niveau de vie des Soudanais et sapent les efforts déployés par le Gouvernement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, éliminer la pauvreté et améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux technologies permettant d'accroître le développement agricole et humain. Ces sanctions économiques unilatérales touchent toutes les régions du Soudan et aggravent en outre la situation humanitaire et en matière de développement au Darfour.

Malgré l'embarco économique et commercial qui lui est imposé, le Soudan continue de renforcer ses relations économiques et politiques bilatérales avec des pays en développement, des pays du Sud et des pays développés, ce qui lui a permis de faire progresser son développement socioéconomique.

Les relations bilatérales entre le Soudan et Cuba ont été renforcées suite à la réunion ministérielle commune tenue entre les deux pays à La Havane, en juin 2007, dans l'objectif de promouvoir la coopération dans tous les domaines. La nomination, en décembre 2007, du Représentant permanent de la République du Soudan auprès de l'ONU au poste d'Ambassadeur à Cuba a été un pas en avant dans la promotion de nos relations. Par ailleurs, le Soudan a participé à la réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés en avril 2009, qui a souligné la nécessité de mettre fin au blocus économique imposé à Cuba.

Ma délégation appelle à créer une vie meilleure pour chaque individu et un monde meilleur pour tous, dans lequel les pays, petits et grands, coexisteraient pacifiquement. Cette coexistence pacifique requiert l'attachement de tous les pays aux grands principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à une gestion idoine de leurs relations.

À cet égard, nous exhortons les États qui ont promulgué des lois ou pris des mesures unilatérales ayant un effet sur la souveraineté d'autres États à faire le nécessaire pour les abroger et les annuler afin de préserver le droit des autres États d'exercer leur souveraineté, à respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à instaurer une coopération mutuelle dans l'intérêt de la paix, du

développement et du bien-être de tous les peuples du monde.

**M. Bui The Giang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam, comme les années précédentes, a voté pour la résolution présentée au titre du point 41 de l'ordre du jour, ce matin à la séance de l'Assemblée générale par le Ministre cubain des affaires étrangères, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla.

Dix-neuf années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté la première résolution exigeant la levée du blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis. Et depuis 19 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année une résolution bénéficiant d'un appui toujours plus large sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Cette année, tout comme l'année dernière, la résolution a bénéficié d'un appui sans précédent depuis 19 ans, 187 des 192 États Membres ayant voté pour elle.

Ce blocus, qui constitue une violation grave du droit international, en particulier des lois internationales relatives à la liberté du commerce et de la navigation, du principe de l'égalité souveraine et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, est contraire aux normes universellement reconnues qui régissent les relations entre pays souverains, quels que soient leur système politique ou la voie de développement qu'ils ont choisie, ainsi qu'aux principes fondamentaux et aux buts consacrés par la Charte des Nations Unies.

Dans ce sens, ce blocus, qui dure depuis un demi-siècle, a fait subir d'énormes pertes financières et matérielles à l'économie cubaine. En outre, il a été un obstacle majeur au développement social de Cuba, compromettant les efforts du peuple cubain pour mener une vie normale dans le respect et la dignité, sans parler d'une vie meilleure alors que l'humanité est engagée sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce blocus a également nui à ceux qui ont souhaité entretenir des relations légitimes, normales, mutuellement bénéfiques sur les plans culturel, économique, financier et commercial avec Cuba, et se sont employés à le faire, dont un nombre de plus en plus grand d'Américains.

En votant pour la résolution 65/6, ma délégation réaffirme la position inébranlable du Viet Nam, selon laquelle les différends entre les États devraient et ne peuvent d'ailleurs être résolus que par un dialogue et

des négociations pacifiques sur la base de l'égalité, du respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté de chacun et du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Nous nous sommes joints une fois de plus à la majorité écrasante des États Membres pour demander que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique mette immédiatement fin au blocus unilatéral économique, commercial et financier imposé à Cuba, afin d'alléger les épreuves indûment infligées au peuple cubain, réduire la tension et créer une atmosphère favorable à une action constructive en vue de la normalisation rapide des relations entre les deux pays, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement de la région et du monde entier.

Le Gouvernement et le peuple vietnamiens réaffirment leur appui au Gouvernement et au peuple cubains dont ils sont solidaires. Avec la communauté internationale, nous sommes prêts à continuer d'aider Cuba, comme nous l'avons toujours fait, à surmonter les conséquences de ce blocus.

**M. Onemola** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la présence du Ministre des affaires étrangères de Cuba. Je voudrais le remercier de son exposé sur les conséquences du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba. Le Nigéria estime que le peuple cubain a le droit de décider en toute indépendance de son avenir. Par conséquent, comme lors des années précédentes, le Nigéria a voté pour la résolution 65/6.

Le Nigéria, à l'instar de la grande majorité des membres de la communauté internationale, est opposé à l'imposition d'un blocus économique, commercial et financier à Cuba. Nous considérons que l'application extraterritoriale de mesures unilatérales est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Cela va aussi à l'encontre des principes du multilatéralisme, du droit international, de la souveraineté et du libre-échange des principes qui nous tiennent à cœur et que cet organe défend depuis de nombreuses années.

À cet égard, nous saluons la décision prise l'année dernière par les États-Unis de lever un certain nombre des restrictions sur les voyages à Cuba et sur les envois d'argent et de mandats postaux à Cuba à partir des États-Unis.

Le Nigéria réaffirme qu'un dialogue constructif et des négociations pacifiques restent les seuls moyens

acceptables de promouvoir une paix et une stabilité durables. Nous invitons instamment la communauté internationale à tout faire pour convaincre les deux pays de s'engager sur la voie d'un dialogue constructif et productif, en vue d'un règlement définitif de leurs différends, qui permettrait de lever le blocus commercial le plus long de l'histoire de l'humanité.

Le Gouvernement fédéral du Nigéria entretient des relations d'amitié avec tous les États et n'est pas favorable aux mesures punitives unilatérales pour régler les différends politiques. En conséquence, le Nigéria réaffirme son soutien à la résolution 65/6. C'est pourquoi nous avons voté pour la levée du blocus économique imposé à Cuba.

**M. Gonsalves** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) :

« Le monde doit être solidaire pour démontrer que le droit international n'est pas une promesse vide de sens. » (A/65/PV.3, p. 13).

« Aucune nation ne peut ni ne doit essayer de dominer une autre nation. Un ordre mondial qui élève une nation ou un groupe de personnes au-dessus des autres n'est pas viable [...] Les divisions traditionnelles entre les nations du Sud et les nations du Nord et les alignements des nations sur la base des divisions issues d'une guerre froide terminée depuis longtemps n'ont aucun sens dans un monde interdépendant.

Le moment est venu de se rendre compte que les vieilles habitudes et les vieux débats ne sont plus pertinents pour relever les défis auxquels nos peuples sont confrontés. » (*Ibid.*, p. 12)

Ce que je viens de lire n'a pas été rédigé par ma délégation. Il s'agit d'extraits du premier discours prononcé devant l'Assemblée générale par notre cher ami et frère, le Président Barak Obama, il y a un an. Saint-Vincent-et-les Grenadines souscrivent pleinement à ces propos, ainsi qu'aux déclarations faites aujourd'hui par la Communauté des Caraïbes, le Mouvement des pays non alignés, ainsi que le Groupe des 77 et la Chine.

Les propos du Président Obama revêtent une importance toute particulière dans le contexte du blocus que les États-Unis continuent d'imposer à Cuba, blocus qui en est maintenant à sa cinquième décennie. Si nous voulons faire du droit international plus qu'une promesse vide de sens, alors, ce blocus, qui viole le



droit international et les normes internationales, doit cesser. Si nous voulons mettre fin aux divisions issues d'une guerre froide terminée depuis longtemps, alors il faut aussi mettre fin à ce vestige de ce conflit idéologique. Si nous convenons qu'aucune nation ne doit dominer une autre nation, il va donc de soi qu'aucune superpuissance ne devrait soumettre une petite île à une persécution à caractère punitif pendant des décennies.

Ces 18 dernières années, les Membres de l'ONU se sont exprimés, de plus en plus nombreux, contre ce blocus. La plupart des pays amis des États-Unis – et Saint-Vincent-et-les Grenadines estime faire partie de leurs alliés les plus proches – ont à maintes reprises contesté la logique, les effets, l'utilité et la légalité de ce blocus. En effet, il n'existe peut-être pas d'exemple plus évident et aussi ancien du mépris des États-Unis pour l'opinion quasi unanime de la communauté internationale que le maintien de ce blocus insensé unilatéralement imposé.

Dans un rapport publié l'année dernière, le Government Accountability Office des États-Unis (GAO) a conclu que « le Président a toute latitude pour alléger encore les restrictions réglementaires » concernant une série de mesures importantes à caractère progressif qui sont actuellement une cause de souffrances pour les Cubains. Il est extrêmement déplorable qu'un président étranger exerce une influence aussi directe et aussi négative sur la vie quotidienne des citoyens d'une autre nation. Ces restrictions réglementaires ne peuvent pas continuer à être utilisées comme un nœud coulant qui peut être au choix serré ou desserré, au gré des caprices de tel ou tel pays ou selon le bon vouloir de tel ou tel président, en violation flagrante du droit international et des normes internationales.

Le GAO indique en outre que pour mettre totalement fin au blocus, il faudra que le Congrès des États-Unis abroge certaines lois ou « s'assurer qu'un gouvernement de transition ou un gouvernement démocratiquement élu est au pouvoir à Cuba ». Or, l'année dernière, le Président des États-Unis a exprimé une conviction largement répandue lorsqu'il a dit devant nous :

« La démocratie ne saurait être imposée de l'extérieur à quelque nation que ce soit. Chaque société doit chercher sa propre voie, et aucune voie n'est parfaite. Chaque pays poursuivra une voie ancrée dans la culture de son peuple et de

ses traditions ancestrales. Et je reconnais que l'Amérique a trop souvent été sélective dans sa promotion de la démocratie ». (*Ibid*, p. 16)

Dans le discours qu'il a prononcé cette année à l'ONU, le Président Obama a une fois encore rejeté l'idée de contraindre unilatéralement une autre nation indépendante à suivre une voie politique prédéterminée et préétablie, lorsqu'il a dit « Ne vous y trompez pas : la démocratie ne régnera pas dans le monde parce que les États-Unis en ont décidé ainsi » (*voir A/65/PV.11*). Aussi cathartiques et louables que soient ces déclarations, elles sonnent faux lorsqu'elles sont envisagées à travers le prisme d'une législation existante, rigoureusement appliquée dans une tentative éhontée pour imposer de l'extérieur un certain modèle de démocratie qui n'a rien à voir avec la culture, l'histoire et la situation du peuple cubain.

Au fil des années, le blocus a été le reflet d'une politique en quête de justification. À un moment donné, il s'agissait d'endiguer la prétendue menace à la sécurité représentée par Cuba et à un autre, de faire pièce au communisme perçu comme une menace idéologique dans notre hémisphère. Le blocus a été ensuite imposé en représailles à l'expropriation de biens, puis en vue d'instaurer un certain type de démocratie. Nous entendons aujourd'hui parler de droits de l'homme. De nombreuses autres raisons ont été invoquées puis abandonnées au fil des années. Mais qu'elles qu'aient été les justifications avancées, le blocus est resté en vigueur, ses seuls résultats étant les épreuves qu'il a infligées pendant des décennies au peuple cubain et les gains politiques limités qu'il a pu apporter à certains groupes d'intérêts nationaux.

En cette période de crises économique et alimentaire, les effets du blocus semblent particulièrement cruels. L'accès aux équipements médicaux, comme on nous l'a déjà dit, aux médicaments modernes, aux denrées alimentaires de base, aux matériaux de construction, au matériel lourd et aux pièces détachées est gravement restreint par le blocus. Les mesures symboliques prises récemment en ce qui concerne les voyages individuels et les envois de fonds effectués par des familles cubaines vivant à l'étranger n'ont pas eu d'effet sur ces obstacles majeurs au développement et au progrès de Cuba.

Saint-Vincent-et-les Grenadines constate qu'à l'époque actuelle, compte tenu de la petite taille de sa population et de son économie – sans parler de la moindre importance militaire de la région des

Caraïbes – ceux qui voient le monde uniquement à travers le prisme de leurs intérêts étroits et immédiats font peu de cas de ses besoins et de ses préoccupations. Par contre, Cuba est demeurée un partenaire de développement fidèle et dévoué. Plus de 250 étudiants saint-vincentais sont diplômés d'universités cubaines qui en accueillent actuellement 150 autres. Des chirurgiens cubains ont opéré plus de 3 000 patients saint-vincentais. Des médecins cubains ont dispensé des soins médicaux de qualité et ont fait bénéficier de leurs compétences la population des zones les plus reculées de notre pays. Au moment où nous parlons, des ingénieurs, des architectes et des ouvriers cubains aident actuellement les Saint-Vincentais à construire un hôpital moderne et un aéroport international.

Alors que des pays et des institutions plus riches n'ont pas considéré d'un bon œil nos luttes pour le développement et se sont contentés de formuler des conseils douteux et des banalités, les Cubains ont retroussé leurs manches et nous ont librement apporté leur soutien d'une manière qui a touché le cœur et l'âme des Saint-Vincentais. Aucun montant en dollars ne peut traduire véritablement la valeur de cet appui, de cette solidarité et de ce partenariat, en échange desquels les Cubains n'ont rien demandé. Nous ne dirons jamais assez notre reconnaissance.

Ma délégation voudrait terminer comme elle a commencé, par les paroles émouvantes et stimulantes prononcées l'année dernière par le Président des États-Unis, Barack Obama, lors de son premier discours devant l'Assemblée générale :

« Le choix nous appartient. On pourra se souvenir de nous comme d'une génération qui a décidé de transposer les débats du XX<sup>e</sup> siècle dans le XXI<sup>e</sup> siècle, de remettre les choix difficiles au lendemain, de refuser de se tourner vers l'avenir et qui a été incapable de suivre le rythme parce que nous avons décidé de nous définir par ce à quoi nous nous opposons plutôt que par ce que nous appuyons. Ou nous pouvons être une génération qui choisit de voir que le calme vient après la tempête et qui œuvre ensemble pour servir l'intérêt commun de l'humanité et qui, enfin, donne un sens à la promesse consacrée dans le nom même de cette institution : les Nations Unies. » (A/64/PV.3, p. 12)

Laissons les arguments du XX<sup>e</sup> siècle derrière nous. Renonçons à jamais à toute action unilatérale

illégitime. Tournons nous plutôt vers l'avenir, répondons aux exigences du moment et écoutons la voix insistante et constante de la communauté internationale. Cette résolution ne représente pas simplement une sorte de rite annuel à l'ONU; c'est une question de vie ou de mort pour 11,5 millions de Cubains.

À Saint-Vincent-et-les Grenadines, nous croyons au changement et nous vivons dans l'espoir de ne plus avoir à nous rassembler l'année prochaine pour nous prononcer encore une fois sur cette résolution.

**M. Sin Son Ho** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): La délégation de la République populaire démocratique de Corée se félicite de l'adoption, à la séance plénière de ce matin, de la résolution 65/6 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Nous voudrions rappeler notre position à cet égard.

Comme l'année dernière, la délégation de la République populaire démocratique de Corée a une fois de plus voté pour cette résolution afin de manifester son plein appui au Gouvernement et au peuple cubains, et sa solidarité avec eux dans leur lutte pour la justice et le progrès social, et conformément à son opposition constante à toutes formes d'ingérence, et au recours à la menace ou à l'emploi de la force et aux sanctions contre des États souverains.

L'adoption de cette résolution par l'Assemblée générale pendant 18 années de suite, ainsi que de divers textes issus de grandes réunions internationales et régionales, notamment le Sommet du Mouvement des pays non alignés, montre de manière frappante que les sanctions et le blocus imposés par les États-Unis à Cuba constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Il est toutefois regrettable que le blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement par les États-Unis à Cuba soit toujours maintenu au bout de 50 ans, bien que la grande majorité des États Membres de l'ONU demande avec force et espère vivement qu'il soit levé.

Aucun signe de changement n'a été constaté dans la politique Du Gouvernement des États-Unis à l'égard du blocus imposé à Cuba au cours de l'année écoulée depuis l'adoption de la résolution 64/6. Au contraire, le Gouvernement des États-Unis a approuvé pour les exercices budgétaires de 2009 et 2010 un crédit de 40 millions de dollars qui serviront à encourager des programmes subversifs contre Cuba. Si une telle

somme était affectée au développement socioéconomique des pays en développement plutôt qu'à la subversion d'États souverains, on imagine aisément les effets positifs qui en résulteraient.

L'embargo unilatéral et cruel imposé par les États-Unis à Cuba a déjà fait perdre des centaines de milliards de dollars dans divers secteurs de l'économie du pays. Il a également eu des effets néfastes importants sur la vie sociale et le bien-être du peuple cubain, entravant ainsi considérablement la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, dans ce pays.

Le blocus imposé par les États-Unis à Cuba montre que l'attachement à l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU, régulièrement exprimé par les États-Unis, n'est que de pure forme et que ses actions font obstacle en fait aux efforts déployés par d'autres pays en faveur du développement socioéconomique, entravant ainsi l'action menée par l'ensemble des organismes des Nations Unies en faveur du bien-être et du progrès de tous les êtres humains.

Outre Cuba, plusieurs autres pays ont également subi des pertes économiques au cours de l'année écoulée à cause du blocus unilatéral et extraterritorial imposé par les États-Unis. Ce blocus absurde, par lequel un pays applique unilatéralement ses propres mesures aux secteurs économiques et commerciaux d'autres pays sur lesquels il n'exerce pas sa juridiction territoriale, doit être dénoncé et condamné.

En limitant les droits constitutionnels de ses citoyens qui souhaitent se rendre à Cuba, le Gouvernement des États-Unis va à l'encontre de sa propre constitution.

D'une manière générale, en maintenant le blocus imposé à Cuba, les États-Unis se moquent de l'ensemble de la communauté internationale qui demande sa levée. Cette politique des États-Unis constitue aussi une grave violation des principes du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence, consacrés dans la Charte des Nations Unies et par le droit international. Aucune mesure coercitive de nature unilatérale et extraterritoriale prise à des fins politiques sinistres et imposant un système politique, économique et social fondé sur la conception particulière d'un certain pays ne devrait jamais et en aucune façon être tolérée.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée estime que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis est un acte illégitime et inhumain qui ne pourra jamais être justifié par des raisons politiques, juridiques, morales ou humanitaires et qui constitue une violation flagrante, massive et systématique des droits de tout un peuple. C'est aussi un acte antidémocratique, car il vise à renverser un État souverain. Nous dénonçons donc énergiquement le blocus persistant imposé à Cuba par les États-Unis.

Notre délégation saisit cette occasion pour inviter instamment les États-Unis à accéder à la demande de la communauté internationale, à respecter toutes les résolutions pertinentes adoptées jusqu'à présent par l'Assemblée générale sur le blocus imposé à Cuba et à prendre des mesures pour lever le blocus économique, commercial et financier imposé à ce pays, immédiatement et sans aucune condition.

La République populaire démocratique de Corée ne cessera dans l'avenir d'appuyer la juste lutte du Gouvernement et du peuple cubains pour mettre un terme aux sanctions et au blocus imposés par les États-Unis et continuera de renforcer ses relations économiques et commerciales avec Cuba.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres de l'Assemblée générale que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant de la délégation cubaine.

**M. Rodríguez Parrilla** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je remercie vivement les 13 orateurs qui ont pris la parole et les délégations présentes à cette séance inattendue de l'après-midi.

S'agissant des déclarations des États-Unis et de l'Union européenne, c'est la dix-neuvième fois que la délégation des États-Unis répète la même chose. Le blocus est un acte de guerre économique et un acte de génocide. L'an dernier, j'ai donné lecture ici même des articles des conventions pertinentes. Le Département d'État n'a-t-il pas fait ses devoirs? N'a-t-il pas étudié la question? Je vais donner à nouveau lecture de ces

articles. J'ai ici la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, dont l'article 2 affirme que :

« Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après [...] : [...] Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; [ou] Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ».

J'ai déjà donné lecture dans cette salle ce matin du célèbre mémorandum de M. Mallory. Ce ne sont pas des arguments idéologiques du passé. Le blocus est un vestige ancien de la guerre froide. Il ne s'agit pas ici de rhétorique, mais de l'agression contre le peuple cubain. Le but des États-Unis n'est pas d'aider ni d'appuyer notre peuple. Nous savons que le blocus est source de souffrances et de privations. Mais il ne fait pas de morts parce que la révolution cubaine l'en empêche. Comment la délégation des États-Unis peut-elle expliquer que l'on inflige de telles punitions aux enfants cubains comme je l'ai indiqué ici? Si l'on voulait aider ou appuyer le peuple cubain, il n'y aurait qu'à lever le blocus. Pourquoi les États-Unis empêchent-ils leurs citoyens de se rendre dans notre pays et de voir la situation par eux-mêmes? Pourquoi restreignent-ils les échanges dits de peuple à peuple?

Les prétextes invoqués pour justifier le blocus n'ont cessé de changer. Il y a d'abord eu l'appartenance supposée à l'axe sino-soviétique; après, la prétendue exportation de la révolution en Amérique latine; puis, la présence de troupes cubaines en Afrique pour aider à vaincre l'apartheid, à préserver l'indépendance de l'Angola et faciliter celle de la Namibie. Ensuite, il y a eu la manipulation des droits de l'homme; mais le blocus est une violation brutale des droits de l'homme des Cubains.

Nous sommes prêts à discuter des violations des droits de l'homme. Nous pouvons commencer par le camp de concentration de Guantanamo où la torture est pratiquée et l'*habeas corpus* n'existe pas : c'est le règne des commissions militaires qui se situent en dehors de l'état de droit. La délégation américaine pourrait-elle expliquer ici ce qui s'est passé dans les camps d'Abu Ghraib, de Bagram et de Nama? Le Gouvernement actuel a-t-il inculpé les responsables? Des charges ont-elles été retenues contre ceux qui, au sein des gouvernements européens, ont autorisé l'établissement de prisons secrètes en Europe et les

vols secrets de la Central Intelligence Agency transportant des personnes enlevées? Le représentant de l'Union européenne pourrait-il apporter des explications à ce sujet? Pouvons-nous parler de Wikileaks? Pourrait-on nous parler des atrocités dont il fait état dans les 75 000 documents sur les crimes commis en Afghanistan et dans les 400 000 documents sur l'Iraq?

Que peut nous dire la délégation américaine sur les exécutions extrajudiciaires annoncées par Bush dans son fameux discours sur l'état de l'Union de 2003 qui a été applaudi par le Congrès? Qu'a fait le Gouvernement actuel des responsables? Le Joint Special Operations Command (Commandement commun des opérations spéciales) aurait-il par hasard été dissous? Les ordres et les autorisations de l'exécutif ont-ils été annulés ou sont-ils toujours en vigueur? Est-il vrai que le chef du Commandement en question, le général McChrystal, rendait directement compte au Vice-Président Cheney? Pouvons-nous également parler de la violence brutale et de la haute technologie auxquelles ils ont recours dans le cadre de ce qu'ils appellent la contre-insurrection?

Les changements à Cuba ne concernent que les Cubains. Nous changerons tout ce qui doit être changé dans l'intérêt des Cubains, mais nous ne demanderons pas l'opinion du Gouvernement des États-Unis. Nous choisirons librement notre destinée. C'est pour cela que nous avons fait la révolution. Il s'agira de changements souverains, non de simples gestes. Nous savons que pour les États-Unis, la seule chose à faire serait d'établir un gouvernement « pro-yanki » à Cuba, mais tel ne sera pas le cas.

Ils veulent faire des progrès dans le domaine des télécommunications? Qu'ils lèvent les mesures du blocus qui rendent impossible tout commerce dans ce domaine et qu'ils cessent de piller les fonds cubains déposés dans des banques américaines! Qu'ils éliminent les mesures du blocus qui limitent strictement l'accès des Cubains à l'Internet! Ils veulent que les universités coopèrent? Qu'ils éliminent les restrictions imposées sur les échanges académiques, étudiantins, scientifiques et culturels; qu'ils permettent que soient signés des accords entre les institutions concernées. Ils veulent que s'instaure la coopération concernant le trafic de stupéfiants, le terrorisme, la traite des êtres humains, les catastrophes naturelles, le courrier postal? Qu'ils répondent au moins aux propositions que nous avons faites il y a plus d'un an sans poser aucune condition.

Le Gouvernement des États-Unis a changé, mais le financement de la subversion à l'intérieur de Cuba reste le même. Un haut responsable de USAID, l'Agence des États-Unis pour le développement international, a confirmé hier au journaliste Tracey Eaton que sur la période la plus récente, 15,6 millions de dollars ont été envoyés à « des individus sur le terrain à Cuba ». Voilà comment ils appellent leurs mercenaires.

Les transmissions radiotélévisées hostiles se poursuivent.

Les cinq antiterroristes cubains sont toujours injustement emprisonnés. Récemment, Geraldo Hernández Nordelo a été placé en isolement, sans motif valable, et on lui a refusé des soins médicaux. Orlando Bosch et Luis Posada Carriles, qui ont reconnu être des terroristes internationaux, sont quant à eux libres de leurs mouvements à Miami, où ils sont même politiquement actifs.

Des pourparlers ont été entamés sur la question des migrations, mais la manipulation politique de l'immigration se poursuit avec la loi d'ajustement concernant Cuba et la politique des « pieds secs ou pieds mouillés ».

Encore une fois, il est totalement faux de prétendre que les États-Unis et Cuba sont des partenaires économiques. Les ventes de produits agricoles violent toutes les règles et pratiques du commerce international et la liberté de navigation. Les affirmations faites dans cette salle concernant de supposées donations d'un montant de 237 millions de dollars faites par des organisations non gouvernementales sont des mensonges.

Le blocus est assorti d'une clause extraterritoriale abusive et il touche toutes les personnes présentes dans cette salle. Il ne s'agit pas d'un acte bilatéral.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui a déjà été dit sur l'Union européenne. Nous ne lui reconnaissons aucune autorité morale ou politique à émettre des critiques en matière de droits de l'homme. Elle ferait mieux de s'occuper de la brutalité de sa politique anti-immigration, des déportations de minorités ethniques, de la répression violente opposée aux manifestants et de l'exclusion sociale croissante de ses chômeurs et de ses populations à faibles revenus. Le Parlement européen, sans aucune vergogne et de manière éhontée, s'emploie à décerner des prix à des agents rémunérés par le Gouvernement des États-Unis à Cuba. On dit maintenant que la soi-disant position commune a été abandonnée. Nous verrons. Les faits nous le diront, mais l'Union européenne rêve si elle pense qu'elle pourra normaliser ses relations avec Cuba tant que la soi-disant position commune existera.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :  
Nous avons entendu le seul orateur au titre du droit de réponse.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 41 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 h 25.*